



**Accompagnement de la démarche
"Bonus énergie des collèges"**

Rapport n° CP/2015/364

Service gestionnaire :
Direction des collèges

Résumé :

Le Conseil Départemental a approuvé le principe de l'expérimentation du projet "Bonus Energie des collèges". Des collèges volontaires et les agents techniques bénéficient de l'accompagnement technique et pédagogique de sensibilisation aux économies d'énergie proposé par l'Association "Alter-Alsace Energies". Une convention financière doit être conclue avec l'association qui propose d'accompagner les collèges.

Lors de sa séance du 27 octobre 2008, le Conseil Général a approuvé le principe de l'expérimentation du projet « Bonus énergie des collèges ». La démarche a été initiée en 2008 dans 6 collèges. Depuis, une vingtaine de collèges et les agents techniques des collèges ont bénéficié d'un accompagnement dans la maîtrise des systèmes de chauffage par l'association Alter Alsace Energies.

A la rentrée 2014, 3 collèges poursuivent la démarche entamée l'année précédente et un accompagnement des collèges en restructuration ou en travaux de maintenance sera développé. L'objectif est de créer du lien entre les travaux entrepris sur le bâti et les usagers afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie. Pour accompagner cette démarche, le Département, par l'intermédiaire du Vaisseau a également adapté l'atelier « Quartier 21 », qui est proposé aux collèges.

Deux collèges (Esplanade et Wissembourg) ont manifesté leur souhait de mener des projets dans leur établissement pour la prochaine rentrée 2015/2016, dans le cadre de la nouvelle instruction sur l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015/2018, parue au BO du 5 février 2015.

Le soutien technique et le travail pédagogique de sensibilisation des élèves et des usagers des collèges seront assurés par l'Association « Alter-Alsace Energies », qui a souhaité accompagner cette action et qui sollicite une subvention de 10 000 € pour l'année scolaire 2014/2015.

Je vous soumetts en annexe la convention financière à intervenir entre le Département et l'association Alter-Alsace Energies pour la soutenir dans son action d'accompagnement des collèges et des adjoints techniques des collèges dans la maîtrise de l'énergie.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	23 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention financière annexée à la présente délibération, à intervenir entre le Département et l'association Alter-Alsace Energies.

- autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY